

De nombreux médicaments recèlent des parabènes

« Le Monde » a établi une liste de 400 produits pharmaceutiques contenant ces substances en voie d'interdiction

Environ 400 spécialités pharmaceutiques – certaines utilisées de façon très courante – contiennent des parabènes, ces conservateurs dont la toxicité et les effets cancérigènes font l'objet de débats scientifiques et dont l'Assemblée nationale a voté l'interdiction le 3 mai. La liste, établie par *Le Monde*, comprend aussi bien des dentifrices que des médicaments utilisés en chimiothérapie anticancéreuse.

Parmi les produits les plus courants listés : de nombreux cosmétiques pour bébé ; des crèmes comme la Biafine ; de nombreux sirops contre la toux (Clarix, Codotussyl, Drill, Hexapneumine, Humex, Pectosan, Rhinathiol) ; des pansements gastriques (Maa-lox, Gaviscon) ; des traitements des troubles du transit intestinal (Motilium) ou des nausées et vomissements (Primpéran) ; les formes en suspension buvable de médicaments cardiovasculaires (Cozaar, Vastarel) ou antibiotiques (Josacine, Zinnat) ; des médicaments contre la douleur et la fièvre (formes génériques d'ibuprofène et de paracétamol) ; les traitements de l'asthénie (Sargenor) ; sans oublier les formes génériques de ces médicaments.

Les parabènes sont présents dans des milliers de produits cosmétiques, alimentaires et dans des médicaments afin d'éviter le développement de champignons et de micro-organismes qui pourraient être nocifs pour l'homme. Les conservateurs ont également pour objectif d'empêcher la dégradation du médicament et la baisse de son efficacité, voire d'éviter sa nocivité.

Le 3 mai, les députés avaient créé la surprise en adoptant, contre l'avis du gouvernement, la proposition de loi de Yann Lachaud (Nouveau Centre, Gard) visant à interdire l'utilisation des phtalates, des parabènes et d'alkylphénols, trois catégories de perturbateurs endocriniens. Le texte doit encore être voté par le Sénat, mais l'inquiétude règne dans les secteurs industriels concernés, qui se verraient obligés, en cas d'adoption définitive, de trouver



Les parabènes sont utilisés dans la composition des médicaments pour ralentir leur dégradation. BSIP/CHAGNON

des substances de remplacement. Une étude de toxicologie, menée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) avec le concours de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, est en cours. « Les 400 spécialités pharmaceutiques contenant des parabènes, sous forme méthyle ou propyle, concernent environ 80 firmes titulaires d'autorisations de mise sur le marché », estime Vincent Gazin, responsable de l'unité de toxicologie clinique de l'Afssaps et pilote de l'étude en cours, dont les résultats sont attendus pour novembre.

Effets toxiques

L'Afssaps s'est penchée sur la question des parabènes dès 2004, notamment à la suite de la publication d'une étude britannique. Une chercheuse de l'université de Reading, Philippa Darbre, et ses collègues avaient retrouvé des parabènes intacts dans des tumeurs du sein, en particulier du parabène de méthyle. « Cela démontre qu'au moins une partie des parabènes présents dans les cosmétiques, l'alimentation et les

produits pharmaceutiques peut être absorbée et retenue dans les tissus du corps humains » sans être transformée, estimaient les auteurs.

Ils précisait cependant que les études menées jusque-là n'avaient pu déterminer la source et le chemin emprunté par les parabènes retrouvés dans des tissus humains. En revanche, ils évoquaient l'hypothèse d'un effet favorisant le développement de cancers par le biais de l'action proche des oestrogènes qu'exercent les parabènes, décrite depuis 1998.

L'étude de M^{me} Darbre a fait l'objet de critiques, mais l'Afssaps a préféré engager une évaluation de la sécurité d'emploi des parabènes en constituant un groupe d'experts ad hoc dès juin 2004. Le Bulletin des vigilances de l'Afssaps, daté de juin 2005, indiquait que les experts avaient conclu que les parabènes « sont peu toxiques et bien tolérés, bien que des réactions allergiques puissent survenir chez certaines personnes ».

Néanmoins, le groupe de scientifiques avait relevé que des étu-

des avaient « établi que ces conservateurs pourraient être à l'origine d'une faible perturbation du système endocrinien ». Ils précisait que les données disponibles ne permettaient pas de « caractériser ni de quantifier le risque, notamment cancérigène, qui pourrait être associé à la perturbation endocrinienne ».

Les experts soulignaient cependant la mise en évidence d'effets toxiques sur la reproduction chez le jeune rat, par une équipe japonaise, ajoutant que ces études

« suggèrent un risque potentiel pour la fertilité masculine », observé avec le parabène de propyle mais pas avec la forme méthyle.

« L'évaluation de 2004 avait laissé des zones d'ombre et l'étude japonaise montrant une altération de la fertilité chez le jeune rat présentait des insuffisances. Nous avons donc décidé de refaire une étude chez le jeune rat avec le parabène de propyle », explique M. Gazin. Six laboratoires pharmaceutiques sont parties prenantes de cette investigation, dont le

Des composés utilisés comme conservateurs

La famille des parahydroxybenzoates (abrégiés en « parabens » ou « parabènes ») comprend principalement quatre composés, dont deux, les parahydroxybenzoates de méthyle et les parahydroxybenzoates de propyle sont souvent utilisés comme conservateurs, respectivement désignés sous les codes E218 et E216, et ce depuis le début du XX^e siècle.

Il est possible de consulter la liste des spécialités pharmaceutiques comportant des parabènes sur www.portailmedicaments.resip.fr, en effectuant une recherche par composant et en entrant le nom chimique du composé recherché : « parahydroxybenzoate de méthyle » ou « parahydroxybenzoate de propyle ».

coup d'envoi a été donné en avril 2010.

Reste que si, à eux seuls, les parabènes n'étaient pas à même de perturber significativement le système hormonal, la question resterait posée d'un effet cumulatif avec des expositions à d'autres perturbateurs endocriniens. ■

Paul Benkimoun

Sur lemonde.fr

La liste établie par « Le Monde » des 400 produits pharmaceutiques contenant des parabènes.

Pour découvrir notre engagement en faveur de la biodiversité, suivez-nous à la trace !

APP prend sa mission de préservation de l'environnement très au sérieux et soutient différents programmes de conservation : 106 000 hectares au sein du Senepis Tiger Sanctuary, 10 000 hectares dans la Taman Raja Nature Preserve, 172 000 hectares dédiés à la Biosphere

Reserve dans la région de Giam Siak Kecil, projet notamment reconnu par le programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère, ainsi que le Kutai Orangutan Programme. Pour que notre entreprise prospère, nous savons que l'environnement dans lequel nous travaillons doit également prospérer.

Les experts divisés sur le risque cancérigène des radiofréquences

Des scientifiques s'élèvent contre la volonté de l'OMS de se prononcer sur les dangers de la téléphonie mobile sans disposer de tous les éléments

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui fait partie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), doit tenir à Lyon, à partir du mardi 24 mai, une réunion d'experts consacrée au risque de cancer qui serait lié aux ondes de radiofréquences utilisées pour la téléphonie mobile et les technologies sans fil.

Prévue pour durer une semaine, cette rencontre est censée permettre aux scientifiques réunis par le CIRC d'examiner les études disponibles, afin de déterminer si ces fréquences électromagnétiques doivent – ou non – être classées comme cancérigènes. Mais elle suscite des protestations de la part de scientifiques qui dénoncent la non-publication de données indispensables pour se prononcer.

L'annonce de cette réunion d'experts, présentée comme devant décider du caractère cancérigène ou non des radiofréquences utilisées pour la téléphonie mobile et les technologies sans fil, a donc suscité une lettre ouverte de scientifiques, sous l'égide de l'Alliance internationale des fréquences électromagnétiques (Iemfa), à la fondation de laquelle a participé l'association française Priartém. Rendue

publique le 20 mai, la lettre demandait au directeur du CIRC de reporter la réunion prévue à Lyon.

Les signataires estiment « inapproprié », « non professionnel » et « irrévocablement préjudiciable à la crédibilité du CIRC » de devoir se prononcer tant que les résultats complets de l'étude Interphone n'auront pas été publiés. Ils soulignent que n'ont toujours pas été rendues publiques « les données combinées des treize études nationales sur les risques de tumeurs du nerf acoustique, de la glande parotidienne et dans les zones du cerveau où le rayonnement de micro-ondes de la téléphonie mobile est absorbé [environ 20% du volume cérébral total], alors que les données sont rassemblées depuis 2004 ».

Enquêtes internationales

L'une des missions du CIRC est en effet de statuer sur la classification des substances selon qu'elles entraînent ou pas un risque démontré (à partir de données chez l'animal et chez l'homme) de favoriser la survenue d'un cancer.

C'est dans cet esprit que le CIRC avait lancé, en 2000, l'étude Interphone, regroupant des enquêtes menées en parallèle pendant quatre ou cinq ans dans treize pays :

Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

L'étude Interphone visait à déterminer si les ondes émises par les téléphones mobiles accroissent le risque de cancer chez les utilisateurs. Toutes les équipes devaient comparer des individus indemnes et des sujets porteurs de l'un des quatre types de tumeurs potentiellement favorisés : deux cancers du cerveau (gliome et méningiome), la tumeur bénigne du nerf acoustique et celle de la glande parotidienne.

Certaines études nationales ont montré une augmentation de la fréquence d'un certain type de tumeurs, mais ce phénomène n'a pas été confirmé par les autres travaux publiés. Manquent également les résultats des études australienne, canadienne, finlandaise, italienne et néo-zélandaise.

Disponible sur Internet, la lettre ouverte met également en cause la transparence de la procédure, qui donne aux représentants des opérateurs la possibilité d'intervenir dans les débats. ■

P. Be.

Sur le Web
www.iemfa.org

APP
CARES
www.asiapulp.com

Pour en savoir plus, visitez notre site www.asiapulp.com ou contactez-nous par email à environment@app.co.id